

Les  
Encycliques sociales

■  
Célébration des encycliques sociales

Joseph-P. Archambault, S. J.

Autorité des encycliques sociales

Abbé Robert Kothen

Les encycliques sociales sont-elles dépassées ?

Jean Le Cour Grandmaison

Les encycliques sociales sont applicables

Marcel Clément

Comment exposer les encycliques sociales

S. Exc. Mgr Charue



DIMANCHE DE LA JUSTICE SOCIALE

Sermon — Forum

Résumé des encycliques — Bibliographie

---

---

Mai 1949

N° 424

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 20 sous

Tous droits réservés

# Pour mieux connaître et appliquer l'enseignement social de l'Église

## L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

vous offre

- 644  
31  
E34  
v.424  
1949
- 1) Le texte de *Rerum novarum* (40 pages), le texte de *Quadragesimo anno* (64 pages), le texte de *Quadragesimo anno* avec notes et commentaires (146 pages).
  - 2) Plus de 400 brochures de 32 pages aux titres variés, dont la plupart exposent la doctrine sociale catholique et l'appliquent à notre situation. (Catalogue sur demande.)
  - 3) Ses collections: brochures de l'*E. S. P.* (mensuel), *Œuvre des Tracts* (mensuel), *Actes pontificaux*, *Actualité en tracts*, *Social Bulletin*, *Plans d'étude*.
  - 4) Sa revue d'intérêt général: *Relations*, où sont traités, à la lumière des directives pontificales, les grands problèmes du jour.
  - 5) Ses éditions: volumes de différents formats, dont les comptes rendus des Semaines sociales du Canada.
  - 6) Ses Journées sociales: un ou plusieurs jours de cours, suivis d'échanges de vues, en divers endroits (Chicoutimi, Sudbury, Saint-Boniface, etc.).  
Ses sessions syndicales: chaque fin de semaine en août, à l'île Saint-Ignace, pour les membres des syndicats.
  - 7) Son École de formation sociale, inaugurée en 1934 et qui groupe chaque année, en juillet, à la Villa La Broquerie, durant six jours, des hommes de toute classe.
  - 8) Ses conférenciers: prêtres et laïcs (conférences, forum, film).  
Sujets variés: syndicalisme, corporatisme, communisme, réforme des mœurs, justice sociale, problèmes internationaux, etc.
  - 9) Ses secrétariats: Retraites fermées, Action corporative, Ligue du dimanche, Semaines sociales.
  - 10) Son service de documentation et de consultation.  
Installée dans un édifice spacieux, des plus modernes (25, rue Jarry Ouest), l'École Sociale Populaire pourra accueillir plus facilement les travailleurs sociaux qui voudront profiter de ses services variés.

# LES ENCYCLIQUES SOCIALES

---

## La célébration des encycliques sociales<sup>1</sup>

Joseph-P. ARCHAMBAULT, S. J.

Directeur de l'École Sociale Populaire

Le mois de mai ramène l'anniversaire des deux grandes encycliques sociales: *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*. Elles furent publiées l'une et l'autre le 15 de ce mois: la première par Léon XIII en 1891; la deuxième, quarante ans plus tard, par Pie XI, en 1931.

C'était l'usage avant la guerre de célébrer cet anniversaire dans les principaux centres industriels de l'Europe. Le Canada est resté fidèle à cette initiative même en ces dernières années.

Mais pourquoi, se demanderont peut-être quelques-uns, commémorer ces deux encycliques plutôt que d'autres? Ce ne sont pas les seuls documents importants que les Papes nous aient donnés. Il suffit de mentionner: *Libertas praestantissimum* sur la liberté, *Immortale Dei* sur la constitution des États, *Humanum genus* sur la franc-maçonnerie, *Casti Connubii* sur le mariage chrétien, *Divini Redemptoris* sur le communisme athée, et combien d'autres.

Certes, toutes ces encycliques ont leur valeur. Elles contiennent des principes et des directives que tous les catholiques doivent connaître, qu'ils sont tenus de lire et de méditer.

Et cependant, au milieu de tous ces écrits pontificaux, les encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno* attirent particulièrement l'attention. Elles ne sont pas plus substantielles que d'autres, mais la doctrine qu'elles prêchent avait été si longtemps ignorée, elle était tellement tombée en désuétude, même parmi les catholiques, elle répond si opportunément aux

---

1. A l'occasion du « mois des Encycliques sociales » (mai), nous avons groupé ici quelques allocutions et articles qui aideront à commémorer l'anniversaire de leur publication, qui stimuleront surtout à les lire, à les étudier, à les mettre en pratique. A ces premières pages nous en avons ajouté quelques autres pour faciliter la célébration du « dimanche de la justice sociale », recommandé par l'épiscopat de la province de Québec.

besoins de l'heure, que ces deux encycliques comptent parmi les plus bienfaisantes émanées du Saint-Siège.

Il faut bien l'avouer, la voix de l'Église, qui n'a cessé, fidèle aux paroles et à l'exemple de Jésus-Christ, de prendre la défense des humbles, s'était presque éteinte au siècle dernier. Le bruit strident des machines, le fracas de la grande industrie semblaient l'avoir étouffée. C'était le siècle du libéralisme économique, l'ère du capitalisme égoïste et tout-puissant. L'ouvrier, privé par la révolution de toute protection, auquel il était même interdit de s'associer pour défendre ses intérêts, subissait le plus inhumain des jougs.

Homme, époux, père de famille... non! il n'était pour ses maîtres qu'un esclave dénué de tout droit; qu'un rouage, dans une machine, qui n'a pas d'âme. Même d'excellents chrétiens, par la plus étrange des aberrations, se rendaient coupables de cette ignominie. Ils semblaient croire que le capital était souverain, qu'il pouvait exploiter sans merci les foules, et que l'ouvrier, dès lors qu'il ne mourait pas de faim, devait être heureux de son sort.

Des catholiques s'émurent d'un tel état de choses. Une enquête, conduite dans plusieurs pays d'Europe, leur révéla une situation encore plus misérable qu'ils ne la croyaient. Groupés ensemble, ils recherchèrent les causes et les remèdes de ce mal, puis présentèrent leurs conclusions au chef de la chrétienté.

Léon XIII occupait alors le siège de Pierre. Bien que de famille noble, ce Pape nourrissait une affection sincère pour le peuple. Ces faits l'engagèrent à un acte de la plus haute portée.

Abandonnant les spéculations intellectuelles où le portait son esprit philosophique, délaissant les sujets spécifiquement religieux qu'il avait traités jusque-là, le vaillant Pontife résolut de descendre sur le terrain économique dont l'état pénible mettait en péril les âmes elles-mêmes.

Le 15 mai 1891 paraissait l'encyclique *Rerum novarum* sur la situation d'infortune et de misère imméritée des travailleurs. Ce fut comme un coup de foudre. L'univers entier retentit de ces accents nouveaux. Jamais l'Église n'avait ainsi parlé, jamais surtout aucun Pontife n'avait défendu avec autant de fermeté la cause des petits et des faibles.

Léon XIII ne se contentait pas de débrider la plaie qui gagnait le monde du travail; il indiquait, de main de maître, le régime social qu'exigeait sa guérison.

Plût au ciel que les hommes d'État se fussent empressés d'appliquer ce programme salubre! Quelques-uns s'y employèrent — en Belgique par exemple — et les plus heureux effets se firent aussitôt sentir.

Mais le mal, du moins, avait été hautement dénoncé dans le monde entier. Des industriels catholiques adoptèrent peu à peu une conduite plus humaine. Les ouvriers surtout, accablés jusqu'ici sous le poids de leur misère, poussés aux pires excès par d'indignes agitateurs, prirent conscience de la justice de leur cause et se groupèrent dans des associations chrétiennes pour obtenir, par des moyens légitimes, le redressement de leur sort.

C'est ce même appel à un traitement plus juste, à un ordre social meilleur, que quarante ans plus tard Pie XI lançait à l'univers dans son encyclique *Quadragesimo anno*. Sans doute, remarque-t-il, il y a eu progrès. La voix de Léon XIII n'a pas complètement retenti dans le désert. Des institutions internationales se sont fondées qui ont préconisé les points principaux de son programme. De plus en plus nombreux sont les États qui bénéficient d'une législation sociale progressive. Mieux unis, les travailleurs ont réussi, en bien des endroits, à améliorer eux-mêmes leur situation.

Mais multiples sont encore les abus. La dictature économique n'a pas désarmé. Non contente de régenter l'industrie, d'y exercer une omnipotence dangereuse, de ne chercher qu'à en tirer des profits élevés, fût-ce au détriment de la dignité des ouvriers et du bien commun, elle est parvenue en plusieurs pays à dominer le pouvoir politique, à lui dicter sa conduite, à le tenir comme en « esclavage »: le mot est de Pie XI lui-même.

Ajoutons à cela l'expansion du socialisme et la poussée, plus dangereuse encore, du communisme. Une population qui ne trouve pas dans son travail le moyen de subvenir à sa subsistance et que heurte sans cesse le spectacle de grandes fortunes dissipées dans le luxe et les plaisirs, alors qu'à côté tant d'êtres humains manquent des commodités essentielles de la vie, une telle population est une proie facile pour les éléments subversifs. Pie XI nous en avertit clairement: si on laisse persister un tel état de choses, « on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires ».

Mais, comme Léon XIII, son successeur ne pouvait se contenter de dénoncer le mal, de jeter simplement un cri d'alarme. En ami de la classe ouvrière, en ami de l'ordre et de la justice,

l'éminent Pontife trace lui aussi un programme de restauration. C'est le programme de *Rerum novarum*, mais adapté à notre époque, et pénétrant peut-être encore plus avant dans les réalités de la vie. Il se ramène à deux propositions, riches l'une et l'autre d'orientations salutaires et de conséquences profondes: la réforme des institutions et la réforme des mœurs.

La réforme des institutions. « Jusqu'à présent, déclare l'encyclique, la société reste plongée dans un état violent, partant instable et chancelant, puisqu'elle se fonde sur des classes que des appétits contradictoires mettent en conflit et qui, de ce chef, inclinent trop facilement à la haine et à la guerre... On ne saurait arriver à une guérison parfaite que si à ces classes opposées on substitue des organes bien constitués, des « ordres » ou des professions qui groupent les hommes non pas d'après les positions qu'ils occupent sur le marché du travail (c'est-à-dire patrons d'un côté, ouvriers de l'autre), mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent (tous ceux qui sont employés dans une même industrie, depuis les chefs jusqu'au simple manœuvre).

« De même, en effet, que ceux que rapprochent des relations de voisinage en viennent à constituer des cités, ainsi la nature incline les membres d'un même métier ou d'une même profession, quelle qu'elle soit, à créer des groupements *corporatifs*, si bien que beaucoup considèrent ces groupements comme des organes sinon essentiels, du moins naturels dans la société. »

La corporation professionnelle, c'est-à-dire un corps légalement constitué, groupant tous les membres d'une même profession ou d'un même métier sous une autorité unique, ayant le pouvoir d'agir en vue du bien commun et d'imposer ses décisions à tous les intéressés: voilà donc, dans l'esprit de Pie XI, dans la pensée de l'Église, la grande réforme sociale qui redressera la société chancelante, éteindra les discordes et les haines, ramènera la prospérité et la paix.

Cette première réforme s'appuie d'ailleurs sur une deuxième, d'ordre moral celle-là, et sans laquelle la première ne pourrait donner tous ses fruits: la réforme des mœurs. « La déchristianisation de la vie sociale et économique, continue Pie XI, et sa conséquence, l'apostasie des masses laborieuses, résultent des affections désordonnées de l'âme, triste suite du péché originel, qui, ayant détruit l'harmonieux équilibre des facultés, dispose les hommes à l'entraînement facile des passions mauvaises et les incite violemment à mettre les biens périssables de ce monde

au-dessus des biens durables de l'ordre surnaturel. De là cette soif insatiable des richesses et des biens temporels qui, de tout temps sans doute, a poussé l'homme à violer la loi de Dieu et à fouler aux pieds les droits du prochain, mais qui, dans le régime économique moderne, expose la fragilité humaine à tomber beaucoup plus fréquemment.

« A cette crise si douloureuse des âmes qui, tant qu'elle subsistera, frappera de stérilité tout effort de régénération sociale, il n'est de remède efficace que dans un franc et sincère retour à la doctrine de l'Évangile, aux préceptes de Celui qui a les paroles de la vie éternelle... Si tout le monde, partout et toujours, se conformait à ces règles de conduite, non seulement la production et l'acquisition des biens de ce monde, mais encore leur consommation, aujourd'hui souvent si désordonnée, seraient bientôt ramenées dans les limites de l'équité et d'une juste répartition; à l'égoïsme sans frein qui est la honte et le grand péché de notre siècle, la réalité des faits opposerait cette règle à la fois très douce et très forte de la *modération chrétienne* qui ordonne à l'homme de chercher avant tout le règne de Dieu et sa justice, dans la certitude que les biens temporels eux-mêmes lui seront donnés par surcroît en vertu d'une promesse formelle de la libéralité divine. »

Le temps ne me permet pas d'étudier dans leurs détails et leurs applications ces deux grandes réformes proposées par l'encyclique *Quadragesimo anno*. J'en ai dit d'ailleurs suffisamment, je crois, pour vous faire voir l'importance exceptionnelle de ce document et comprendre pourquoi, à travers le monde entier, l'anniversaire de sa publication est célébré chaque année.

Cette célébration peut prendre diverses formes, telles, par exemple, ces réunions publiques qui permettent aux foules de témoigner leur reconnaissance au Pontife dont la bienveillance s'est penchée sur leurs misères. Ces manifestations sont louables et il faut les encourager.

Combien cependant plus appropriée encore, plus utile, plus pratique, sera la simple lecture ou mieux l'étude de ces deux encycliques. Trop grand est le nombre de catholiques qui connaissent peu, qui même n'ont jamais lu ces messages que leur chef leur a adressés, non sur des questions de métaphysique, où la plupart ne saisiraient pas grand'chose et qui d'ailleurs n'affecteraient guère leur conduite quotidienne, mais sur ces problèmes sociaux que chacun affronte chaque jour et qu'il est tenu de traiter en catholique.

Le texte des encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno* a été publié sous divers formats. Il existe des éditions avec de nombreuses notes et divisions, des commentaires, des plans d'étude. Deux Semaines sociales leur ont même été consacrées et les comptes rendus contiennent les cours qui appliquent cet enseignement pontifical à notre propre situation, ici au Canada.

Nos associations professionnelles, nos cercles d'affaires, nos syndicats, tous nos groupements catholiques, en un mot, devraient profiter de cet anniversaire pour rappeler à leurs membres, lors d'une réunion régulière par exemple, la substance de ces deux encycliques, de la dernière principalement, pour leur en offrir un résumé où se dégageraient les points principaux de même que les conclusions d'ordre pratique.

Il devrait en être ainsi dans nos maisons d'éducation. On ne peut concevoir qu'il sorte de nos collèges ou de nos couvents des jeunes qui ignorent pratiquement la doctrine sociale de l'Église, qui lui attachent peu d'importance, qui semblent surtout ne pas se rendre compte des obligations impérieuses, des devoirs directs et quotidiens, peut-on dire, qu'elle leur impose.

Ah! quelle transformation s'opérerait dans nos relations sociales, dans nos usines et sur nos chantiers, dans notre législation elle-même, si ces sages directives pontificales étaient enfin suivies, si nos hommes d'État, nos industriels, nos financiers, nos ouvriers les mettaient en pratique! Et quel exemple bienfaisant la province catholique de Québec donnerait ainsi aux autres provinces, même aux autres pays!

Un grand patron français, Léon Harmel, prévoyant l'application de ces directives, écrivait: « Le balancement majestueux des machines à vapeur, le bruit strident des outils perfectionnés, l'activité des usines, le monde du travail enfin va chanter la gloire de Dieu qui a créé l'homme et lui a donné l'intelligence et le génie. La fumée qui s'échappe en longues spirales de nos hautes cheminées ne nous apparaîtra plus comme une émanation de quelque soupirail de l'enfer: le chrétien pourra la comparer, non sans une heureuse émotion, aux ondes mobiles qui s'échappent des encensoirs, car elle montera vers le ciel comme un hommage du travail sanctifié. »

Puisse chacun faire sa part pour que se réalise au plus tôt ce beau rêve d'une société redressée d'après le plan divin et où régneront enfin l'ordre, la prospérité et la paix!

(Causerie à l'Heure catholique, 28 avril 1946.)

# L'autorité de encycliques sociales

Abbé Robert KOTHEN

sociologue belge

« Toutes les œuvres, déclare Pie X dans l'encyclique *Il fermo proposito*, qui viennent directement en aide au ministère spirituel et pastoral de l'Église, et qui, par suite, se proposent une fin religieuse visant directement le bien des âmes, doivent, dans tous leurs détails, être subordonnées à l'autorité de l'Église, et, partant, également à l'autorité des Évêques, établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Église de Dieu dans les diocèses qui leur ont été assignés.

« Mais, même les autres œuvres qui, comme nous l'avons dit, sont principalement fondées pour restaurer et promouvoir dans le Christ la vraie civilisation chrétienne, et qui constituent, dans le sens donné plus haut, l'action catholique, ne peuvent nullement se concevoir indépendantes du conseil et de la haute direction de l'autorité ecclésiastique, d'autant plus d'ailleurs qu'elles doivent toutes se conformer aux principes de la doctrine et de la morale chrétiennes, et qu'il est bien moins possible encore de les concevoir en opposition plus ou moins ouverte avec cette même autorité...

Et Léon XIII déclarait de son côté dans l'Encyclique *Longinqua Oceani* (6 janvier 1895): « Les Lettres encycliques que nous avons déjà écrites durant Notre Pontificat contiennent de nombreux enseignements que les catholiques doivent suivre et auxquels ils doivent obéir. Liberté humaine, principaux devoirs des chrétiens, pouvoir civil, constitution chrétienne des États, Nous avons touché à tous ces points dans Nos écrits et dans Nos discours, Nous appuyant sur les principes tirés tant de la doctrine évangélique que de la raison. Ceux donc qui veulent être des citoyens honnêtes et s'acquitter de leurs devoirs, comme la foi l'exige, trouveront facilement dans Nos lettres la règle de l'honnêteté. »

Dans le domaine des questions sociales, les Souverains Pontifes, à l'exception des cas que nous avons signalés plus haut concernant les condamnations de certains systèmes<sup>1</sup>, ne font pas appel à leur pouvoir suprême et ne proclament pas des vérités doctrinales qui s'imposent comme un article de foi à la conscience des fidèles. Les documents qui traitent de ces ques-

1. Condamnation du socialisme, du communisme, etc.

tions, les Encycliques en particulier, ne contiennent pas, en général, des déclarations infaillibles, du moins quant aux encycliques parues jusqu'à présent. Ces documents constituent des actes du magistère ordinaire du Souverain Pontife, par lesquels il agit comme Docteur et Pasteur universel; il propose à toute l'Église une direction et un enseignement qui s'imposent obligatoirement à tous les catholiques. Ces principes s'appliquent donc aux enseignements contenus dans *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*.

On a fait remarquer que les Encycliques et les Lettres apostoliques « n'appartiennent à proprement parler ni à l'ordre législatif ni à l'ordre administratif: le Saint-Père y donne des directions, des impulsions, il y trace une ligne de conduite ».

Le Père Rutten écrit: « Quant aux directives promulguées dans une Encyclique, bien qu'elles ne soient pas infaillibles, elles obligent cependant en conscience, parce que tout catholique doit au Détenteur de la suprême juridiction sur l'Église universelle, une soumission qui ne comporte pas de restriction ni de réserve. Quand le Pape, en sa qualité de docteur suprême et de pasteur de l'Église universelle, condamne, par exemple, l'erreur socialiste et lui oppose l'enseignement social de l'Église, cet enseignement s'impose à tous les fidèles. Le caractère obligatoire de cet assentiment est particulièrement grave, quand le Pape déclare avoir non seulement le droit, mais aussi le devoir de formuler, avec une souveraine autorité, la doctrine sociale de l'Église. Le silence respectueux qui consisterait à ne pas rejeter ni critiquer l'enseignement donné est donc inadmissible en cette matière. »

(*L'Enseignement social de l'Église*, 1949).

---

### Le guide le plus sûr...

La crise d'aujourd'hui est avant tout d'ordre économique et social; or, dans ces domaines complexes et agités où les problèmes économiques et sociaux se mêlent si étroitement pour donner aux difficultés de notre époque leurs caractéristiques, je ne connais pas, à l'heure d'aujourd'hui, une seule doctrine dont la cohésion, la sûreté, la souplesse, serrent les réalités immédiates de plus près que celle des encycliques... Greffées sur le tronc des vérités catholiques, les indications générales que contiennent les encycliques sont le guide le plus sûr, le corps de doctrine le plus cohérent qui existe en ce moment dans le monde.

Paul VAN ZEELAND,

*ancien premier ministre de la Belgique et économiste réputé.*

l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

## Les encycliques sociales sont-elles dépassées ?

Jean LE COUR GRANDMAISON

*ancien député, président de la F. N. A. C.*

Nous parlions de la situation générale de la France et du monde, du devoir des catholiques de participer à la construction de l'ordre nouveau, de la nécessité d'y faire prévaloir les grands principes chrétiens sur la liberté et la dignité de la personne.

Quelqu'un fit allusion aux Encycliques.

« Oh! les Encycliques, dit un autre, elles étaient admirables en leur temps. Mais le monde a bien changé depuis Léon XIII et même Pie XI. Sans manquer de respect, il faut bien reconnaître, par exemple, que *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno* sont dépassées et ne sauraient aujourd'hui servir de base à une action vraiment à la page. »

Ce propos m'a frappé. La bonne foi de celui qui le tenait était hors de doute et je sais, par ailleurs, que d'autres pensent comme lui. Ont-ils raison? L'enseignement social de Léon XIII et de Pie XI est-il vraiment périmé? Et s'il l'est, où les catholiques doivent-ils puiser les principes de leur action?

On voit l'importance de ces questions. Elles méritent qu'on y réfléchisse. Que la face du monde ait beaucoup changé depuis 1891 et même depuis 1931, c'est l'évidence même. La société actuelle est très différente de celle à laquelle s'adressaient Léon XIII et Pie XI. Et la situation actuelle évolue si rapidement, que nul ne peut dire avec certitude où nous en serons dans dix ans.

Au moment où parut *Rerum novarum*, le syndicalisme était à ses débuts: il est aujourd'hui en passe de dominer l'État; l'ouvrier était exposé sans protection à tous les aléas de l'existence: la législation sociale s'est, depuis lors, développée dans les proportions que l'on sait. En 1891, un nombre relativement important de membres des classes dites dirigeantes pouvait vivre dans l'oisiveté: presque tous leurs descendants sont aujourd'hui devenus des travailleurs, et beaucoup sont en passe de tomber au rang des prolétaires. Ne parlons que pour mémoire des modifications profondes survenues dans les données des problèmes économiques, dans l'organisation de la production, et dans son prodigieux développement.

Après de tels bouleversements, les solutions proposées en 1891 et en 1931 restent-elles valables ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord se rappeler l'objet de *Rerum novarum* et de *Quadragesimo anno*: en présence de la misère imméritée où les abus du libéralisme économique avaient plongé la masse des travailleurs, écarter les faux remèdes proposés par le socialisme, et montrer les voies d'une solution définitive de la question sociale « en proclamant, avec une autorité sûre d'elle-même, les droits et les devoirs qui règlent les rapports entre riches et prolétaires, capital et travail » (*Quadragesimo anno*).

On peut, je crois, sans trahir l'esprit de ces deux Encycliques fondamentales, dire qu'elles visent à faire disparaître la condition prolétarienne, née de la conjonction, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, du développement du machinisme et des doctrines du libéralisme économique.

Le prolétaire, c'est l'homme qui, ne possédant rien que ses bras, vit au jour le jour du produit de son travail, dans une insécurité accablante, incompatible avec l'existence vraiment humaine à laquelle il a droit comme fils de Dieu.

Tous les changements survenus depuis 1891 n'ont pas résolu le problème du prolétariat. Bien plus: trop souvent inspirés des doctrines socialistes, beaucoup de ces changements nous ont acheminés vers une société prolétarienne caractérisée par un recul général de la liberté, et par une dépendance de plus en plus étroite vis-à-vis de l'État, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme. Ce recul et cette dépendance sont particulièrement frappants dans le régime soviétique où certains veulent nous faire admirer le modèle de l'avenir.

On sait que, sous le nom générique de « socialisme », Léon XIII et Pie XI visaient les diverses écoles marxistes, y compris le communisme.

Ce qui caractérise le monde actuel, c'est précisément à la fois la menace d'une communisation universelle, et celle d'un retour offensif du libéralisme économique, considéré comme l'unique alternative en face du communisme, ou du moins comme le moindre mal. Option que symbolise grossièrement l'opposition U. R. S. S.-États-Unis.

Pense-t-on que les objections de Léon XIII et Pie XI au communisme et au libéralisme aient perdu de leur valeur ? Et sont-elles moins actuelles, parce que l'option est devenue plus urgente ?

Pie XI a répondu d'avance à ces questions. Écrivant en 1931, il observait, lui aussi, que la terre avait tourné depuis 1891, date de *Rerum novarum*. Le socialisme, comme toute chose, avait évolué. Sous sa forme « communiste », il s'était durci; mais d'autres tendances s'étaient au contraire atténuées, au point que certains catholiques, séduits par la part de vérité qu'ils y discernaient, rêvaient d'une entente avec lui, prélude de sa conversion.

Je n'ai pas la place, ici, de reproduire ce passage de *Quadragesimo anno*. Ceux de nos lecteurs qui auront la curiosité de s'y reporter pourront constater que le texte reste d'une actualité saisissante, et que tel appel de Pie XI aux catholiques socialisants de son temps semble écrit pour les chrétiens progressistes d'aujourd'hui.

Non, leur disait Pie XI, *Rerum novarum* n'est pas dépassée et la marche des événements n'a pas amoindri la valeur des principes formulés par Léon XIII.

Dix ans plus tard, en 1941, Pie XII, faisant état des changements survenus depuis *Quadragesimo anno*, affirmait, lui aussi, que bien loin d'ébranler l'enseignement de ses prédécesseurs, l'événement les avait confirmés.

Ne nous laissons donc pas émouvoir par des apparences superficielles, ni séduire par l'illusion de convertir les communistes en entrant dans les voies où ils nous appellent. « Fol espoir, vaine attente », disait déjà Pie XI.

Mais ne nous bornons pas à retrouver, dans ces enseignements toujours actuels, les condamnations qu'ils opposent à des doctrines qui nous choquent: sachons y voir, aussi et surtout, les consignes positives et les principes constructifs: ce devoir impérieux de justice et de charité sociales que Pie XII nous rappelait encore dans son dernier « Message de Noël », cette primauté du bien commun qui constitue la clef de voûte de tout ordre social chrétien, et l'impossibilité pour l'homme de trouver jamais sur la terre, si bien aménagée qu'on la suppose, l'assouvissement total d'un désir qui ne peut se satisfaire qu'en Dieu.

(*La France catholique*, 18 mars 1949.)



Vous autres, chrétiens, vous me révoltez! Vous avez en votre possession un document chargé de dynamite d'une telle puissance qu'il suffirait à bouleverser de fond en comble la civilisation moderne et vous n'y voyez qu'une belle œuvre littéraire.

GANDHI.

# Les encycliques sociales sont applicables

Marcel CLÉMENT

professeur à l'Université Laval

La doctrine sociale de l'Église n'est pas un catalogue négatif des actes immoraux dans la vie économique. Sous cet angle, en effet, il est facile de tourner en ridicule des exigences qui auraient tôt fait, dit-on, de ruiner les entreprises les plus prospères. La doctrine sociale de l'Église est une conception positive de la vie économique qui doit se développer dans les intelligences et les volontés pour les déterminer à tenter une action concertée en vue

a) de reconstituer, comme il a été dit, les diverses parties de l'organisme social en des « groupements corporatifs » animés par l'esprit chrétien;

b) de restituer à l'activité économique son principe régulateur par la pratique du juste salaire et du juste prix.

Ces deux séries de réformes positives de la structure économique résument toute la doctrine. N'est-il pas alors permis de rappeler que ce sont les ouvrages des grands libéraux du dix-huitième siècle qui ont engendré la société libérale; que le manifeste communite, publié il y a cent ans, a engendré la société communiste qui s'étend aujourd'hui sur l'Europe et sur l'Asie; et, de même, peut-être, Pie XI affirme, à propos de la doctrine sociale de l'Église, « qu'on peut lui appliquer en toute vérité la parole d'Isaïe: *C'est un signe levé parmi les nations* ». C'est un signe qui est aussi un signal, puisque le même Pontife a osé écrire, à la fin de *Quadragesimo anno*, que c'est « de ce nouveau rayonnement de l'esprit évangélique sur le monde, esprit de modération chrétienne et d'universelle charité, que sortiront, nous en avons la ferme confiance, cette épuration pleinement chrétienne de la société, objet de tant de désirs, et la *Paix du Christ dans le Règne du Christ* ».

De tels mots, dans une telle bouche, appellent la méditation. Le moment est-il venu de « ce nouveau rayonnement de l'esprit évangélique sur le monde »? *Le moment est-il arrivé où les encycliques sociales sont applicables*? C'est sous cette forme que, du point de vue prudentiel, la question doit être posée. Car la prudence n'est pas, comme on l'imagine parfois, une maladie de l'audace. Elle en est le vêtement.

## I. — LES GROUPEMENTS CORPORATIFS SONT RÉALISABLES

Quelle est en effet la difficulté essentielle qui s'oppose à leur réalisation? Cette force antichrétienne puissante se nomme l'inertie. Que ce soit en effet au sein des milieux patronaux ou au sein des milieux ouvriers, que ce soit enfin dans le cadre de la collaboration patronale-ouvrière, il suffit que quelques hommes réalistes, déjà rompus à l'activité des groupements, engagent, avec la grâce de Dieu, leur responsabilité personnelle et invitent les autres à tenter l'expérience, pour que, tout étonnée de constater que la collaboration permanente et loyale est *possible*, l'immense majorité s'intègre rapidement dans ces organismes naturels de la vie professionnelle. Et, comme toujours, ce seront ceux qui auront refusé le plus longtemps de croire qui seront les plus actifs et les plus persévérants. Car ce ne sont ni des volontés faibles, ni des enthousiasmes velléitaires qui peuvent tenter de prendre une responsabilité dont il ne faut pas se dissimuler qu'elle engage le témoignage chrétien devant l'histoire.

Les milieux patronaux peuvent-ils, actuellement, tendre à ce que, dans chaque profession, et d'abord dans les plus puissantes et les plus importantes, une collaboration s'introduise entre les entreprises poursuivant une même fin économique? Les organismes concrets, existants, ne sont-ils pas des cadres admirablement préparés pour cela? Telle association d'employeurs ne pourrait-elle, à l'heure où elle s'efforce si légitimement d'accroître le nombre de ses membres, servir progressivement de cadre à une fédération des associations particulières des employeurs de chaque profession? Telle chambre de commerce ne constitue-t-elle pas le cadre idéal susceptible de s'épanouir lentement en une chambre locale, ou, si elle en a l'importance, régionale, des corporations?

Le moment est venu de poser la question, car c'est toujours à l'heure des plus terribles tentations qu'on engage l'avenir pour ou contre Dieu. Et c'est une tentation puissante, lorsque deux groupes adverses prennent conscience de leur force respective, que de choisir de faire l'épreuve de la force, de choisir contre la doctrine sociale de l'Église, c'est-à-dire contre Dieu. Mais c'est aussi à l'occasion d'une telle tentation que les plus grandes chances sont réunies, peut-être, pour commencer une réalisation loyale des encycliques. Car nul n'est tenté au-dessus de ses forces, et la tentation peut être surmontée par une humble confiance dans la Providence divine, qui peut utiliser le spectacle

du danger social couru, et susciter assez de forces positives pour vaincre l'inertie.

Il est clair que la collaboration permanente des employeurs d'une même profession en vue de rechercher en commun la solution des problèmes tels que la baisse des prix, l'augmentation des salaires, la durée du travail ou tout autre aspect, risque de conduire à l'égoïsme collectif, si, d'une part, la grande majorité des employeurs n'est pas réunie, si, d'autre part, les décisions ne sont pas confrontées et coordonnées avec celles des autres professions, si les syndicats ouvriers ne sont pas intimement associés aux délibérations, et si surtout n'est pas obtenue, de tous et de chacun, l'intention chrétienne de subordonner l'intérêt personnel au bien commun. Or, il n'est aucune de ces conditions qui ne dépende, en définitive, de la volonté loyale de quelques hommes décidés. Le moment est venu, car nous sommes, en ces jours, à un carrefour du destin social de la province.

## II. — LE JUSTE SALAIRE EST APPLICABLE

Combien se posent, en conscience, le problème de déterminer un *juste* salaire, lors de la négociation d'une convention collective? De la réponse concrète à cette question dépend le succès ou l'insuccès de la négociation, et il s'agit visiblement beaucoup moins de la mise en œuvre d'une technique d'ailleurs fort nécessaire, que de l'état des intentions, au secret des consciences. En effet, si, de part et d'autre, on recherche essentiellement à mesurer les faiblesses de l'adversaire, les mouvements divers des sensibilités, des intérêts et des amours-propres ont tôt fait de brouiller les cartes, et l'arbitrage n'est plus alors qu'une solution autoritaire qui, lorsqu'elle devient régulière, consacre l'échec de la collaboration des employeurs et des employés.

On nous accordera que si, au lieu de rechercher secrètement deux buts différents: la satisfaction maximum de chaque intérêt antagoniste, les négociateurs recherchaient, en esprit et en vérité, un but unique, le juste salaire, l'examen en commun des conditions concrètes de sa détermination aurait une plus grande chance d'aboutir, et la paix sociale de régner. C'est en songeant aux négociateurs de bonne volonté que Pie XI a donné les trois principes suivants, que nous nous bornons à transcrire, pour la recherche concertée du juste salaire:

a) La subsistance de l'ouvrier et de sa famille: « On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille

une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions. A cet égard, il convient de rendre un juste hommage à l'initiative de ceux qui, dans un très sage et très utile dessein, ont imaginé des formules diverses destinées soit à proportionner la rémunération aux charges familiales, soit à pourvoir, le cas échéant, à des nécessités extraordinaires. »

b) « Dans la détermination des salaires, on tiendra également compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui l'assument. Il serait injuste d'exiger d'eux des salaires exagérés qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre... Que tous donc, les ouvriers comme les patrons, s'appliquent, en parfaite union d'efforts et de vue, à triompher de toutes les difficultés et à surmonter tous les obstacles. » Mais, évidemment, il faudrait que les patrons cessent d'avoir peur des ouvriers et de leur curiosité économique. Qu'ils n'aient pas honte des profits légitimes qui récompensent leur initiative, leur travail et leur responsabilité. Qu'ils n'aient pas peur, non plus, de renoncer, au delà de ces profits, à un surplus qui parfois les pousse à préférer l'obscurité et à craindre l'ouvrier, en qui ils pressentent un juge: « J'avais faim, et tu ne m'as pas donné à manger. » C'est pourquoi Pie XI estimait « plus approprié aux conditions présentes de la vie sociale de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société ».

c) Il faut enfin tenir compte des nécessités du bien commun. Et c'est ici qu'il apparaît que la détermination du juste salaire suppose non seulement la collaboration patronale-ouvrière, mais cette collaboration dans le cadre d'une organisation corporative de toutes les professions. Comment réaliser autrement les notations suivantes: « On s'inspirera enfin, dans la fixation du taux des salaires, des nécessités de l'économie générale. Nous avons dit plus haut combien il importe à l'intérêt commun que travailleurs et employés puissent, une fois couvertes les dépenses indispensables, mettre en réserve une partie de leur salaire afin de se constituer ainsi une modeste fortune. Mais il est un autre aspect de la question, à peine moins important, qu'on ne peut, de nos jours moins que jamais, passer sous silence... Nul n'ignore, en effet, qu'un niveau ou trop bas ou exagérément élevé des

salaires engendre également le chômage... A comprimer ou hausser indûment les salaires, dans des vues d'intérêt personnel qui ne tiendraient nul compte de ce que réclame le bien général, on s'écarterait aisément de la justice sociale. »

Qui ne voit qu'il y a, dans ces lignes, une solution inédite du problème du plein-emploi ? La prise en charge de toute la vie économique par l'ensemble des professions organisées à l'échelon local, régional ou national, avec la permanence des contacts réguliers, la volonté d'instaurer la justice sociale et la confrontation des possibilités pécuniaires de chaque profession, aurait tôt fait de réaliser, à chaque échelon de la vie économique, la solution des problèmes pendants, par une action soudaine puissante et efficace, parce que concertée dans un esprit de charité.

### III. — LE JUSTE PRIX EST APPLICABLE

S'il n'est pas aisé de donner une formule mathématique permettant de calculer, en toutes circonstances, le juste prix de chaque denrée ou de chaque service au centime près, il est, par contre, possible de déterminer les règles fondamentales qui peuvent guider le patron, le commerçant ou l'homme d'affaires catholique cherchant moins à *établir* que le juste prix est une naïveté puérile, qu'à en rechercher loyalement les conditions.

a) En premier lieu, le juste prix n'est pas celui qui résulte de la concurrence. « Sans doute, contenue dans de justes limites, la libre concurrence est chose légitime et utile. » Il résulte de ce texte de Pie XI que la concurrence, bien qu'elle ne soit pas intrinsèquement mauvaise, ne constitue pas à *elle seule* un régulateur de la vie économique et que, par conséquent, elle doit être contenue dans des limites fixées par la morale. C'est là un premier résultat: le prix de la concurrence peut être, en même temps, irréprochable légalement, et moralement injuste.

b) L'idée la plus générale que l'on trouve dans les encycliques sociales, et susceptible d'orienter la détermination du juste prix, est « que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il convient aux besoins des différentes classes ». C'est pourquoi il convient de déterminer « un raisonnable rapport entre les prix auxquels se vendent les produits des diverses branches de l'activité économique », c'est-à-dire un rapport susceptible de procurer « à tous et à chacun de ses

membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer ».

c) A poser le problème en ces termes, il est clair que seule l'activité des chambres corporatives permettra, en confrontant les intérêts légitimes des diverses professions organisées, de concevoir une politique cohérente des prix, établie sur des modèles de budgets familiaux conçus dans le respect de la personne humaine. Ainsi peut-on échapper à l'anarchie qui résulte de l'égoïsme sacré de la conquête du profit maximum en évitant la tyrannie de la direction autoritaire de l'économie par un État planificateur. Le juste prix est celui qui ne porte de conséquence injuste ni pour les autres producteurs (comme la concurrence sans frein), ni pour les consommateurs (comme le prix de monopole) et qui résulte d'une politique rationnelle des professions conscientes de leur responsabilité, mais libres de concilier tous les intérêts légitimes en décidant elles-mêmes de leur loi.

#### IV. — LES ENCYCLIQUES SOCIALES SONT APPLICABLES

Le moment est arrivé, *hic et nunc*, où elles sont devenues applicables. Cela suppose un milieu catholique homogène et une conjoncture économique-sociale favorable. Or, ces deux conditions sont réalisées. Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur la première. Mais considérons la situation présente.

Sur le plan social, d'abord! N'est-ce pas à l'heure où s'exprime, avec une netteté encore inconnue, la *division* des classes, que l'on peut tenter, avec de véritables chances de succès, des formules de *collaboration* qu'en des heures plus paisibles on aurait volontiers crues inutiles ou prématurées?

Sur le plan économique, ensuite! N'est-ce pas à l'heure où les symptômes alarmants de la possibilité d'une crise économique se manifestent que l'*égoïsme* particulier des entreprises risque de coûter plus cher que les *sacrifices* nécessaires à l'instauration d'une économie corporative?

Car nous savons que sur le plan religieux, le succès de l'opération est assuré, pour peu qu'elle soit entreprise par des hommes à la fois réalistes et généreux, habiles sur le plan humain et confiants sur le plan surnaturel. Car c'est une garantie d'un prix inestimable que l'Église apporte, sous l'autorité de Pie XI, à ceux qui voudront tenter l'expérience: « Si donc l'on reconstitue,

comme il a été dit, les diverses parties de l'organisme social, si l'on restitue à l'activité économique, son principe régulateur, alors se vérifiera, en quelque manière, du corps social, ce que l'Apôtre disait du corps mystique: *Tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours, et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité.* »

De même qu'une âme ne se sauve que lorsque sa foi lui montre que le salut est possible, de même on ne peut plus désormais sauver la société économique que par un acte de foi qui, Dieu aidant, rendra les encycliques sociales applicables.

(*Notre Temps*, 9 avril 1949.)

---

## Les encycliques et nos affaires

Il se trouve que l'Eglise a des remèdes pour les crises de croissance de l'humanité. Elle en a eu quand le monde est passé de l'esclavage au servilisme, du servilisme aux communes, des communes aux ordres des nations, des trois ordres à la puissance démocratique et au capitalisme. Elle en offre maintenant encore que le capitalisme a besoin de se moraliser, de s'équilibrer dans l'organisme social, sous peine, autrement, de l'épuiser et d'y exciter les réactions les plus funestes...

J'entrevois ici des hommes d'affaires et peut-être des hommes publics qui sourient, qui ne savent pas et ne veulent pas savoir ce que contiennent les encycliques à propos d'économie sociale. C'est de la théologie, s'exclament-ils. Qu'est-ce que le Pape peut bien connaître à nos affaires ?

Nos affaires! Elles sont des affaires humaines, je pense; et elles ressemblent fort aux affaires du reste de l'humanité. Les Souverains Pontifes sont placés à un point d'observation singulier. Au reste, quand on lit *Rerum novarum*, *Quadragesimo anno*, *Divini Redemptoris*, on s'aperçoit que le Pape connaît si bien nos affaires qu'il devient gênant d'en lire toutes les pages, et que d'aucuns se croient visés, tant on y a la peinture exacte d'un monde qui ne nous est pas étranger...

Pie XI a fait faire de nouveaux progrès à l'œuvre de relèvement inaugurée par Léon XIII. Il a associé plus étroitement la famille à son chef, exigeant pour lui un salaire qui le fasse vivre avec son épouse et ses enfants; il demande que l'ouvrier participe en quelque manière « à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle rapporte »; il veut couronner le syndicalisme par l'organisation corporative qui, dans la profession organisée, fera du patron et de l'ouvrier non plus des antagonistes dressés l'un contre l'autre, mais des collaborateurs, des associés, des frères unis dans un même travail humain.

S. Em. le cardinal VILLENEUVE.

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

# Comment exposer les encycliques sociales

S. Exc. Mgr CHARUE

*Comme préparation à l'Année Sainte, l'évêque de Namur, S. Exc. Mgr Charue, a décrété que l'année 1949 serait dans son diocèse une année sociale. Voici un extrait de la Lettre pastorale que Son Excellence écrivait à ce sujet le 13 novembre 1948 :*

S'il arrive assez souvent que la charité du Christ est entendue au sens restreint du mot, à savoir d'une bonté individuelle d'homme à homme, et surtout de la bienveillance qui porte le fort à protéger le faible, il ne faut pas oublier que les perspectives de cette charité sont plus vastes et embrassent l'humanité tout entière. Devant les graves problèmes des temps présents, cette charité du Christ fait aux chrétiens un devoir de répondre en chrétiens aux appels à plus de justice, à plus de bonté, à plus de vraie fraternité entre tous les hommes. C'est cette pensée qui dominera nos soucis de vie religieuse pendant l'Année sociale que nous inaugurerons le 8 décembre prochain.

Pareille insistance, nos très chers frères, ne vient pas uniquement de votre évêque. Si nous nous décidons à organiser une Année sociale, comme nous avons organisé naguère une Année mariale et une Année eucharistique, c'est parce que nous croyons répondre ainsi aux insistances du Souverain Pontife, le guide suprême de la Sainte Église. S'il est de primordiale importance de stimuler dans les âmes le culte de la Vierge et le culte du Très Saint Sacrement, il ressort des directives du Saint-Père qu'il est urgent aussi de développer le sens social dans le peuple chrétien. Écoutez comment s'exprime Notre Saint-Père le Pape Pie XII: « De toute manière, dit-il, l'heure présente exige des croyants qu'avec toutes leurs énergies il fassent rendre à la doctrine sociale de l'Église son maximum d'efficacité et son maximum de réalisations. » Et encore: « Vous savez parfaitement combien de rapports essentiels et multiples rattachent et subordonnent l'ordre social aux questions religieuses et morales. Il s'ensuit que, surtout en période de bouleversements économiques et d'agitations sociales, l'Église a le droit et le devoir d'exposer clairement la doctrine catholique en matière si importante... Si cette doctrine est définitivement fixée quant à ses points fondamentaux, elle est, toutefois, suffisamment large pour pouvoir être adaptée et appliquée aux vicissitudes variables des temps,

pourvu que ce ne soit pas au détriment de ses principes immuables et permanents. Elle est claire dans tous ses aspects, elle est obligatoire: nul ne peut s'en écarter sans danger pour la foi et l'ordre social. » C'est pénétré de cette conviction que le Saint-Père vient d'inscrire « la réalisation de la justice sociale » parmi les grandes intentions de l'Année Sainte, prévue dans l'univers entier pour 1950.

Aussi, en plus d'une occasion, le Pape actuel n'a-t-il pas caché sa peine et son angoisse de voir si peu connue, même parmi les chrétiens, la doctrine sociale de l'Église. Et l'on sait avec quelle sévérité parlait déjà son prédécesseur, Pie XI, de la passivité de trop de catholiques en face de cet enseignement. Pie XI reconnaissait que la tâche des dirigeants actuels est difficile, mais il attribuait précisément cette difficulté, pour une grande part, au « lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui, disait-il, a exercé ses ravages durant plusieurs générations ». « Songez à vos responsabilités, continuait Pie XI, car il est malheureusement trop vrai que les pratiques admises dans certains milieux catholiques ont contribué à ébranler la confiance dans la religion de Jésus-Christ. » Et se demandant comment la conduite de certains catholiques a pu tant laisser à désirer dans le domaine économique et social, le Pape concluait: « La cause en fut souvent que ces catholiques ne connaissaient pas assez, n'avaient pas assez médité les enseignements des Souverains Pontifes sur ce sujet. »

Voilà pourquoi, nos très chers frères, nous croyons de notre devoir de vous faire connaître l'enseignement social de l'Église. Pussions-nous être profondément convaincus de cette vérité qu'exprimait clairement ainsi naguère S. Ém. le cardinal Suhard, archevêque de Paris: « Il n'y a qu'un catholicisme, il est social ou il n'est pas. Mais, hélas! il y a des catholiques qui ne sont pas sociaux et qui, de ce fait, ne sont catholiques que de nom. »

*Et dans un appendice à cette Lettre, Son Excellence donne à son clergé quelques directives. Citons ici encore un passage :*

Les Papes ont élaboré leur enseignement social progressivement: les documents de Pie XII restent assurément dans la ligne et l'esprit des célèbres encycliques de Léon XIII, mais elles marquent un avancement dans les directives, comme en marquaient un aussi les écrits de Pie XI. Les contingences historiques évoluent au rythme des découvertes et des progrès de la technique et, dès lors, les problèmes de la morale se reposent

sans cesse sous des aspects nouveaux. A la lumière de la science sociale, les Papes ont poursuivi et précisé leur enseignement. Pour prêcher comme il convient en 1949, il ne suffit donc pas de connaître quelques principes de base, ni même de connaître *Rerum novarum*, il faut savoir comment le Pape parle à l'humanité d'aujourd'hui. D'où la nécessité de connaître les documents pontificaux, tout au moins d'en apprendre l'enseignement actuel.

Il faut ajouter ceci. Notre prédication selon les encycliques ne sera heureusement animée que si, comme les Papes eux-mêmes, nous communions de toute notre âme d'hommes et de prêtres aux sentiments de notre temps. *Vox temporis, vox Dei*. Pour bien parler des questions d'ordre social, il faut avoir l'esprit social, et pour avoir l'esprit social, il faut avoir le cœur social. Nos prêtres auront déjà pu lire dans le *Bulletin mensuel* du diocèse ces paroles émouvantes du Saint-Père: « Trouvera-t-on un homme, et par-dessus tout un prêtre ou un chrétien, qui pourrait rester sourd au cri qui s'échappe d'en bas et qui, dans un monde créé par un Dieu juste, invoque la justice et l'esprit de fraternité? » Rien de tel pour cela que de fréquenter les humbles, de se pencher sur leurs conditions de vie, de se dévouer aux œuvres qui les concernent, aussi de se dégager de ce sentiment funeste qu'on a fait tout son devoir vis-à-vis des humbles quand on leur a donné l'aumône.

L'esprit de compréhension doit spécialement intervenir quand on touche à des questions aussi sensibles que celles, par exemple, des salaires ou des loisirs. Plutôt que de heurter de front et sans nuances, il faut s'efforcer de redresser délicatement, avec bonté. C'est vite faite de condamner le désir excessif de gagner de l'argent, mais il importe tout de même de considérer que l'argent est nécessaire pour vivre et qu'il est parfois dur à gagner. Les problèmes du salaire sont sacrés pour l'ouvrier et pour sa famille, à la campagne d'ailleurs aussi bien que dans les villes. De même, au lieu de multiplier les diatribes contre l'engouement pour les sports, les plaisirs, etc., mieux vaut exposer avec sympathie, de façon positive, le problème des délassements. En résumé, mettons une note très humaine dans tout ce que nous disons à nos gens, montrons-leur que nous comprenons les rudes et difficiles problèmes de leur vie quotidienne, leurs préoccupations, leurs aspirations. Soyons le plus humain possible pour leur transmettre plus sûrement le message divin du Seigneur.

L'Année sociale ne peut être monopolisée au profit d'une seule classe. On ne peut s'étonner que les Papes aient surtout

traité des problèmes du monde ouvrier, puisque aussi bien c'est dans les milieux d'industrie, de machinisme, de concentration des masses que la crise sociale exerce plus directement sa pression sur les conditions de la vie. Mais de proche en proche, la crise s'est étendue à toutes les classes et à toutes les régions. Quantité de discours de Pie XII mettent en valeur le rôle social des diverses professions et leur tracent la voie à suivre pour y exceller: quelle belle Somme de spiritualité professionnelle constituerait le recueil de ces discours pontificaux! Quant à la vie agricole et rurale, les lettres et allocutions du Saint-Père en traitent si souvent depuis quelques années qu'on pourrait en extraire l'équivalent d'une encyclique rurale.

---

### La flamme de l'esprit social

Que si aujourd'hui, chers fils, cinquante ans après la publication de l'encyclique, vous Nous demandez jusqu'à quel point et dans quelle mesure l'efficacité de sa parole a répondu aux nobles intentions, aux pensées riches de vérité, aux directions bienfaisantes conçues et suggérées par le sage Auteur, Nous croyons devoir répondre: c'est précisément afin de rendre à Dieu tout-puissant, du fond de Notre âme, d'humbles actions de grâces pour le don accordé il y a cinquante ans à l'Eglise avec cette encyclique de son Vicaire ici-bas, et pour le louer du souffle de l'Esprit régénérateur qui par elle s'est répandu depuis lors et n'a cessé de croître sur l'humanité entière, que, en cette solennité de la Pentecôte, Nous Nous sommes proposé de vous adresser Notre parole...

Rien ne peut nous faire oublier le fait consolant que, du providentiel message du Pape de *Rerum novarum*, a surgi, vive et limpide, une source qui peut bien aujourd'hui se trouver recouverte par une avalanche d'événements divers plus forts qu'elle, mais qui demain, lorsque seront déblayées les ruines de cet ouragan mondial et que commencera le travail de reconstruction en vue d'un nouvel ordre social qu'on souhaite digne de Dieu et de l'homme, infusera alors un nouvel et vigoureux élan, une nouvelle exubérance de sève, à toute la floraison de civilisation humaine. Gardez la noble flamme de fraternel esprit social qu'il y a un demi-siècle la torche lumineuse et rayonnante de Léon XIII a rallumée dans les cœurs de vos pères; ne la laissez pas manquer d'aliment, ne permettez pas qu'éclairant de ses dernières étincelles vos hommages commémoratifs, elle vienne à mourir, éteinte par une lâche, peureuse et égoïste indifférence pour les besoins des plus pauvres de nos frères, ou emportée dans le tourbillon de poussière et de boue soufflé par l'esprit antichrétien ou non chrétien. Nourrissez-la cette flamme, revivez-la, élevez-la, dilatez-la; portez-la partout où s'élève vers vous un gémissement oppressé, une plainte de misère, un cri de douleur; réchauffez-la sans cesse à nouveau aux ardeurs de l'amour puisé dans le Cœur du Rédempteur à qui est consacré le mois que nous commençons aujourd'hui.

PIE XII, 1<sup>er</sup> juin 1941.

# Dimanche de la justice sociale

(mai 1949)

## I. — SERMON <sup>1</sup>

### NÉCESSITÉ DE LA JUSTICE SOCIALE

#### Schéma

#### Introduction

Le 15 mai rappelle { *Rerum novarum*  
*Quadragesimo anno*  
Lettre pastorale collective de nos  
Évêques.

Pourquoi cette constante préoccupation de l'Église ?

1. — L'Église veut le bonheur temporel de tous: *R. N.* n° 23;  
*Q. A.* n° 18 <sup>2</sup>.

2. — Le salut des âmes dépend en bonne partie des conditions de vie: *Q. A.* n° 141.

Or pour obtenir ces conditions de vie favorables au bonheur temporel et spirituel; il faut réaliser, en collaboration, un ordre social chrétien, basé sur la justice et la charité.

Bienfaits de la justice sociale: *Divini Redemptoris*, n° 51.

## I. — NOTION

Pratiquer la justice sociale, c'est travailler pour le bien commun, payer ses dettes envers la société: *Divini Redemptoris*, n° 51.

## II. — NÉCESSITÉ

1. — Nous vivons en société:

Nécessité et avantages de la société. Solidaires, nous devons maintenir et perfectionner l'ordre social.

2. — Nous devons acquitter notre dette envers la société:

i. — La Communion des saints nous apprend à mieux apprécier la nature des devoirs imposés par la justice sociale.

Membres d'un même corps mystique — réversibilité des mérites. Faire régner le Christ dans les sociétés.

ii. — Dans l'ordre temporel, nous recevons beaucoup. Nous devons alimenter le réservoir commun.

1. Ces plans ont été préparés par la Commission sacerdotale des études sociales.

2. Ces numéros indiquent les paragraphes des encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*. Ceux qui n'ont pas d'éditions numérotées — elles sont rares — pourront compter les paragraphes.

### III. — DEVOIRS

#### *Comment pratiquer la justice sociale ?*

- a) Réveiller le sens social;
- b) Nous rendre utiles à nos compatriotes par nos activités;
- c) Promouvoir des associations aptes à réaliser un ordre social chrétien.

#### CONCLUSION

Importance actuelle de la justice sociale: Q. A., n° 69, ou Pie XII, Message de Noël 1942.

## Développement

### INTRODUCTION

Le 15 mai rappelle l'aniversaire de deux grandes Encycliques: celle de Léon XIII, *Rerum novarum*, sur le relèvement de la classe ouvrière, et celle de Pie XI, *Quadragesimo anno*, sur la restauration de l'ordre social. Afin de célébrer ce double anniversaire, en 1941, Nos Seigneurs les Évêques ont rédigé une lettre collective consacrée à ces deux Encycliques. Cette année, afin de faire mieux connaître à tous l'enseignement social de l'Église, afin de le faire pénétrer davantage dans les mœurs et dans les lois, nos Évêques ont institué le « Dimanche de la Justice sociale » et ont demandé aux prêtres de prêcher sur la doctrine sociale de l'Église.

Pourquoi cette préoccupation constante de l'Église au sujet des questions sociales ?

L'Église veut le bonheur temporel de tous ses enfants. Léon XIII: « Qu'on ne pense pas que l'Église se laisse tellement absorber par le soin des âmes qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle veut les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur, et elle fait tous ses efforts pour obtenir ce résultat. » (*Rerum novarum*, n° 23.)

L'Église n'a cessé de manifester son amour pour le peuple par la création de nombreuses institutions: « L'Église par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes tend à améliorer le sort des classes pauvres. » (Pie XI, *Quadragesimo anno*, n° 18.)

D'autant plus que le salut des âmes dépend en bonne partie des conditions de vie. Nous devons gagner notre ciel en accomplissant nos devoirs d'état dans tous nos milieux de vie: famille,

profession, état. Et le régime économique et social dans lequel nous vivons exerce une grande influence: il peut favoriser la pratique des vertus ou concourir à la ruine des âmes. Pie XI: « Il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut éternel. » (*Quadragesimo anno*, n° 141.)

Pour obtenir des conditions de vie qui assurent le bonheur temporel et facilitent la pratique des vertus, il faut que nous collaborions au bien commun de la société. L'Église veut que tous nous fassions notre part pour construire une cité terrestre bien ordonnée, centrée sur le respect de chaque personne humaine, avec pour fondements la justice et la charité. Pie XI: « A cette crise si douloureuse des âmes qui, tant qu'elle subsistera, frappera de stérilité tout effort de régénération sociale, il n'est de remède efficace que dans un franc et sincère retour à la doctrine de l'Évangile, aux préceptes de Celui qui a les paroles de la vie éternelle. » (*Quadragesimo anno*, n° 147.)

Nous verrons ce qu'est la justice sociale, sa nécessité, et nous décrirons brièvement ses principaux devoirs.

### 1. — NOTION

Pie XI, pour parler des bienfaits de la justice sociale, compare la société avec le corps humain: « La réalisation de la justice sociale produira une activité intense de toute la vie économique, dans la paix et dans l'ordre, manifestant ainsi la santé du corps social, tout comme la santé du corps humain se reconnaît à l'harmonieuse et bienfaisante association des activités organiques. » (*Divini Redemptoris*, n° 51.)

Quand on parle de justice, on pense habituellement à cette justice qui oblige à faire des transactions honnêtes, à payer un juste salaire, à ne pas endommager la propriété d'autrui, à acquitter nos dettes, etc...

La justice sociale, elle aussi, nous demande de payer nos dettes, non pas envers telle ou telle personne, mais envers toutes les sociétés dont nous sommes membres. La justice sociale, c'est la vertu qui nous porte à travailler au maintien et à la prospérité des sociétés dont nous faisons partie. Cette vertu ne se contente pas de nous commander quelques actes particuliers, comme de payer des impôts justes, de défendre la patrie injustement

attaquée. Elle s'empare de toutes les autres vertus pour leur imprimer un caractère de bienfaisance sociale, une orientation vers le bien commun.

« Pareille au soleil qui, tout en demeurant une réalité distincte des autres astres, joue à leur égard le rôle d'une cause universelle en les enveloppant de sa lumière et en les transformant par sa chaleur, la justice sociale a pour fonction de promouvoir au bien commun les actes de toutes les autres vertus. » (S. Thomas, 2-2. q. 58 a. 6. )

Pie XI: « C'est précisément la fonction de la justice sociale d'imposer aux membres de la communauté tout ce qui est nécessaire au bien commun. » (*Divini Redemptoris*, n° 51.)

## 2. — NÉCESSITÉ

Si nous voulons bien comprendre notre besoin absolu d'entraide, afin de vivre d'une façon conforme à la dignité humaine, représentons-nous un homme parfaitement isolé, sans aliment, sans instrument, sans éducation. D'autre part, combien de personnes doivent apporter leur concours pour satisfaire tous nos besoins d'alimentation, de vêtement, d'habitation, de culture!

Tous, ouvriers, patrons, agriculteurs, commis de bureau, etc., tous, nous sommes solidaires les uns des autres. Nous devons pouvoir compter sur le travail des autres et les autres doivent pouvoir compter sur nos efforts. Tous nous devons non seulement maintenir cette société qui nous procure tant de bienfaits, mais nous devons continuellement travailler à la rendre encore meilleure. En particulier, comme catholiques, nous devons étudier la doctrine sociale de l'Église, la faire connaître, l'appliquer; nous devons vivre conformément aux exigences de la justice et de la charité chrétienne afin de réaliser un nouvel ordre social meilleur, vraiment chrétien.

Le dogme de la Communion des Saints nous apprend à mieux apprécier la nature et la gravité des devoirs imposés par la justice sociale.

En tant que catholiques, nous ne sommes pas des isolés, des solitaires. Nous faisons partie de la même Église. « Nous sommes les brebis d'un même troupeau, les pierres d'un même édifice, les rameaux d'un même cep, les membres d'un même corps, et les héritiers d'un même royaume... Entre chacun de nous, il y a un échange continu de services, comparable à la circulation de

la sève dans l'arbre et du sang dans le corps. » (R. P. Rutten, *la Doctrine sociale de l'Église*, p. 71.)

« Nous qui sommes nombreux, écrit saint Paul, nous ne formons pourtant qu'un seul corps dont le Christ est la tête et dont nous sommes les membres. » C'est entre tous les membres de l'Église une sollicitude mutuelle et continue « afin que l'abondance des uns supplée à l'indigence des autres ».

Continuellement, nous recevons une part des mérites accumulés par les prières, les actions méritoires et les sacrifices des autres membres de l'Église. C'est donc un devoir pour chacun de nous de travailler au bien spirituel des autres, d'accroître ce trésor sacré.

De même dans l'ordre temporel et social. Nous devons tous travailler à faire régner le Christ dans l'âme de nos frères, dans tous les milieux de vie, dans la famille, dans les associations professionnelles, dans les institutions économiques, sociales et politiques. Nous devons réaliser un ordre social chrétien qui procurera la prospérité tant publique que privée.

Nous le devons au Christ-Roi. Nous le devons aussi aux sociétés dont nous faisons partie. Combien de bienfaits d'ordre économique, d'ordre social, d'ordre politique nous avons reçus et nous recevons encore aujourd'hui : nourriture, vêtement, bienfaits intellectuels et artistiques, sécurité et protection par les lois, éducation sociale et morale. Tout le long de notre vie, nous puisons dans une sorte de réservoir immense de richesses matérielles et intellectuelles, mis à notre disposition par différentes sociétés.

Aurions-nous le droit de puiser constamment dans un trésor commun sans jamais rien y mettre nous-mêmes ? Pourrions-nous refuser à la société le concours que notre talent et notre situation nous permettent de lui apporter ? Non, ce serait nous appauvrir et appauvrir les autres. Rappelons-nous la parabole de l'arbre qui ne donne pas de fruits et qu'il faut arracher parce qu'il occupe un espace qu'il importe d'utiliser. Chacun de nous doit redire la phrase de saint Paul : « Je me sens débiteur à l'égard de toute créature. »

La justice sociale nous aidera à vaincre notre individualisme, notre égoïsme. Elle nous permettra de payer nos dettes envers le bien commun, de rendre, autant que nous le pouvons, l'équivalent de ce que les sociétés nous donnent ou de ce qu'elles nous ont donné.

### 3. — DEVOIRS

Afin d'acquitter ces dettes, nous devons d'abord réveiller en notre âme le sens social. Nous devons comprendre que tout ce qui nous perfectionne enrichit le patrimoine de la société. Nous devons comprendre que nous ne pouvons obtenir notre vrai bien au détriment du bien commun, que notre intérêt bien compris exige le dévouement pour l'intérêt général.

Nous devons nous considérer comme les serviteurs du bien commun, avoir l'ambition généreuse d'être utiles à nos compatriotes, dans la mesure de nos moyens et de nos talents, bien remplir nos devoirs d'état, obéir aux lois justes, devenir des compétences dans notre profession, dans notre métier, avoir conscience des répercussions profondes de toutes nos activités, pratiquer les vertus chrétiennes afin de donner le bon exemple.

Mais de nos jours, laissés à nous-mêmes, nous serions très souvent impuissants à satisfaire à toutes ces exigences de la justice sociale. « Dans la complexité du monde moderne, même des saints auraient besoin d'institutions pour être justes socialement. » (Mgr Bruno de Solages, *Le problème de l'apostolat dans le monde moderne*, p. 232.)

Ce que nous pouvons faire individuellement, l'esprit chrétien de justice nous fait un devoir de nous organiser en vue de le procurer collectivement. D'où la nécessité de promouvoir des associations capables de réaliser un ordre social chrétien.

### CONCLUSION

Pie XI: « Qu'on en soit bien convaincu: si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à le mettre sans délai en exécution (à réaliser un ordre social meilleur), on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires. » (*Quadragesimo anno*, n° 69.)

Pie XII: « Ne faut-il pas que, sur les ruines d'un ordre public qui a donné les preuves si tragiques de son incapacité à procurer le bien du peuple, s'unissent tous les cœurs droits et magnanimes, dans le vœu solennel de ne se donner aucun repos jusqu'à ce que, dans tous les peuples et toutes les nations de la terre, devienne légion la troupe de ceux qui, décidés à ramener la société à l'inébranlable centre de gravitation de la loi divine, aspirent à se dévouer au service de la personne humaine et de la communauté anoblie en Dieu. » (Message de Noël 1942, E. S. P. n° 354, p. 30.)

## II. — FORUM

### EXIGENCES DE LA JUSTICE SOCIALE

1. Quel doit être le rôle de l'Église dans la promotion de la justice sociale dans les différentes sociétés temporelles ?

Quel mode doit revêtir cette action de l'Église ?

Est-ce qu'elle doit se limiter à la prédication dans la chaire de vérité ?

Quels sont les motifs de son action et à quelles conditions pourra-t-elle être efficace ?

2. Quels sont les principaux actes que doit poser le citoyen pour répondre aux exigences de la justice sociale envers la société civile ?

Est-ce que, en vertu de la justice sociale, il existe une obligation de conscience de payer ses taxes, ses impôts, de se conformer aux lois civiles ?

Est-ce qu'il peut exister des causes excusantes ou, encore, est-ce qu'on peut s'y opposer ?

3. Est-ce qu'il y a une obligation de justice sociale de participer à l'association professionnelle de son métier ou de sa profession ?

Est-ce qu'il peut exister des motifs valables de s'en abstenir ? Quels sont ces motifs ?

Comment accomplir son devoir dans ces circonstances ?

4. Est-ce que le bien-être et la prospérité de la famille obligent chacun de ses membres ?

De quelle façon et jusqu'à quelle limite ?

Est-ce qu'un père de famille peut obliger ses enfants à contribuer au soutien matériel de la famille et à quelle condition ?

5. Est-ce que le régime économique dans lequel nous vivons présentement favorise la pratique de la justice sociale ?

La structure d'une société a-t-elle de l'influence sur la pratique de la justice sociale ou est-ce que cette pratique dépend uniquement de la volonté ou des dispositions de chacun ?

### BIBLIOGRAPHIE

*Voir à la fin de la dernière page*

# L'encyclique « Rerum novarum »

## Plan général

### La question sociale.

A) Ses éléments. B) Sa gravité. C) Intervention du Pape. D) Difficulté et nécessité d'une solution. E) Causes de la condition actuelle des ouvriers.

1<sup>re</sup> partie: **Un faux remède: le socialisme.**

1. *Ses théories*: a) Haine des classes. b) Destruction de la propriété privée.

2. *Réfutation*: a) Il serait nuisible à l'ouvrier. b) Il viole le droit naturel de propriété. c) Il dénature les relations de la famille et de l'Etat. d) Il troublerait la tranquillité publique.

2<sup>e</sup> partie: **Les vrais remèdes.**

### I. — L'action sociale de l'Église

Instituée pour conduire les hommes à la félicité éternelle, l'Église doit promulguer la loi morale qui y conduit.

*Elle dispense la doctrine*: les principes de l'Évangile.

*Règle la vie et les mœurs* de chacun: le rôle de la grâce et des sacrements.

*Etablit institutions de bienfaisance.*

### II. — Le rôle social de l'État

#### BUT ET FONCTION

Son but: sauvegarde du bien commun, de l'ordre public, protection des faibles, respect de la justice et de la propriété.

La classe des travailleurs et le bien-être général; justification de la sollicitude particulière de l'État:

Limites de son intervention.

#### INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

Principes: sauvegarder les intérêts de l'âme et du corps, — laisser liberté pour le perfectionnement de la personne.

Applications: le repos du dimanche; la législation ouvrière.

### III. — Les associations professionnelles

#### LEUR NÉCESSITÉ

La bienfaisante influence des anciens corps des métiers, des corporations du moyen âge. Aujourd'hui, le système économique rend les associations professionnelles encore plus opportunes.

#### LEUR LÉGITIMITÉ

Droit d'association découle de cette propension naturelle qui pousse l'homme à l'union. D'où, la société civile, avec fin d'ordre général. Et dans celle-là, d'autres sociétés plus restreintes mais aussi véritables, créées pour l'utilité de leurs membres.

L'État ne peut contester le droit naturel de former des associations professionnelles; il doit les favoriser. Sauf le cas où elles nuisent à la justice, à la moralité, au bien commun.

Leur but: perfectionnement moral et religieux, puis amélioration des conditions matérielles de vie.

Conclusion: **Que chacun fasse son devoir.**

# L'encyclique « *Quadragesimo anno* »

## Plan général

### I. — Les fruits de l'encyclique « *Rerum novarum* »

Léon XIII a indiqué les trois grands remèdes au mal social décrit au début de son encyclique: l'œuvre de l'Eglise, l'action de l'Etat, les associations professionnelles.

#### ŒUVRE DE L'ÉGLISE

L'Eglise, remarque Pie XI, a fait sa part. Les papes et, à leur suite, les évêques et le clergé n'ont cessé de rappeler les principes exposés dans l'encyclique *Rerum novarum*. Il s'est ainsi constitué « une science sociale catholique qui grandit et s'enrichit chaque jour ». Elle a déjà produit ses fruits en améliorant le sort de la classe ouvrière.

#### ACTION DE L'ÉTAT

L'Etat en beaucoup de pays est sorti de l'inaction où le tenait le libéralisme économique et a inauguré « une large politique sociale ».

#### RÔLE DES ASSOCIATIONS

Des associations syndicales sont nées, surtout chez les ouvriers, animées d'un esprit chrétien, et vraiment bienfaisantes.

### II. — La doctrine de l'Église en matière économique et sociale

#### 1. — DROIT DE PROPRIÉTÉ

Ce droit repose sur le fondement le plus solide. Il ne peut être nié. Mais il possède un double caractère: individuel et social. D'où ses devoirs et ses limites.

#### 2. — CAPITAL ET TRAVAIL

Il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital. Prétentions injustifiées de l'un et de l'autre.

#### 3. — RELÈVEMENT DU PROLÉTARIAT

L'accession à la propriété devrait être plus générale. « Il faut donc tout mettre en œuvre » pour que la richesse soit mieux distribuée.

#### 4. — LE JUSTE SALAIRE

Nœud de la question ouvrière. Trois points à considérer:

- a) La subsistance du travailleur et de sa famille (le salaire doit y pourvoir, il doit être familial);
- b) La situation de l'entreprise;
- c) Les exigences du bien commun.

#### 5. — RESTAURATION DE L'ORDRE SOCIAL

Cette restauration s'accomplira au moyen d'une double réforme: la réforme des institutions et la réforme des mœurs. Pie XI revendique pour les groupements d'ordre inférieur le plein exercice de leurs fonctions propres. Il faut reconstituer les corps professionnels et les faire collaborer entre eux. C'est l'organisation corporative, en laquelle le Souverain Pontife voit le salut de la société<sup>1</sup>.

#### 6. — RÉGIME ÉCONOMIQUE ACTUEL

Le régime capitaliste domine notre époque. Il n'est pas intrinsèquement mauvais mais il a été vicié. Règne et malfaisance de la dictature économique.

1. Vu l'importance de cette partie de l'encyclique, et son caractère pratique, nous lui avons consacré quatre plans d'étude dans le genre de celui-ci, sous le titre général d'*Organisation corporative*.

## 7. — LE SOCIALISME

Sa transformation. Deux groupes: le parti de la violence ou communisme, le parti de la modération. Pas de compromis possible même avec celui-ci. « Personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste. »

## 8. — RÉFORME DES MŒURS

Il faut revenir à la doctrine de l'Évangile, à la vertu de modération à la charité. Cette restauration est une entreprise difficile. Appel à l'Action catholique, à l'apostolat spécialisé.

*Ces deux plans un peu plus développés se vendent en feuillets séparés, de deux pages chacun: 10 sous la douzaine, 70 sous le cent.*

## Bibliographie

### *Publications de l'École Sociale Populaire*

- Card. VILLENEUVE, Hon. ROCHETTE, etc. — *Causeries sur les encycliques* (32 pages).  
EPISCOPAT. — *Lettre sur les deux encycliques* (32 pages).  
ARCHAMBAULT, S. J. — *La restauration sociale d'après les encycliques* (106 pages).  
ARÈS, S. J. — *Plans d'étude sur la lettre épiscopale* (64 pages).  
CHAGNON, S. J. — *Directives sociales catholiques* (214 pages).  
DESROSIERS, P. S. S. — *Choisissons: la doctrine sociale de l'Eglise ou la ruine* (308 pages).  
GAUTHIER, C. S. V. — *Pour un ordre social chrétien* (202 pages).  
PERRIER, Mgr. — *L'Encyclique « Quadragesimo anno »* (32 pages).  
UNION DE MALINES. — *Code social, synthèse sociale catholique* (104 pages).  
Première Semaine sociale (1920, *Rerum novarum*) (216 pages).  
Onzième Semaine sociale (1932, *Quadragesimo anno*) (396 pages).

### *Autres publications*

- BARIBEAU, abbé Clément. — *Leçons sociales* (215 pages).  
BOIGELOT, S. J. — *L'Eglise et le monde moderne* (164 pages).  
MILLER, C. SS. R. — *40 Years after* (332 pages).  
NELL-BRUENING, S. J. — *Reorganization of Social Economy*.  
RUTTEN, O. P. — *La doctrine sociale de l'Eglise* (408 pages).  
RYAN, Mgr. — *A better economic order*.

### *Justice sociale*

- CAVALLERA, F., S. J. — *Précis de la doctrine sociale catholique*, pp. 65-71 (Spes, 1937).  
DELAYE, E., S. J. — *Eléments de morale sociale*, pp. 24-27; 31-34 (E. S. P.).  
DESROSIERS, J.-B., P. S. S. — *Soyons justes*, t. II, pp. 127-151.  
FOLLIET, J. — *Morale sociale*, t. II, pp. 32-41 (Bloud et Gay, 1937).  
GILLET, M.-S., O. P. — *Conscience chrétienne et justice sociale*, pp. 133-209 (Ed. de la *Revue des Jeunes*).  
JANVIER, M.-A., O. P. — *Sermons sur la Justice*, Carême 1918, 2<sup>e</sup> conf. (Lethielleux, 1918).

*Nihil obstat* : H. RAYMOND, S. J., *Cens. dioc.*

*Imprimatur* : † J.-C. CHAUMONT, év. d'Aréna, Aux. de Montréal.

29 avril 1949

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE — MAI 1949

# L'ACTION CORPORATIVE

L'Action corporative, fondée à Montréal sous les auspices de l'École Sociale Populaire et des Semaines sociales du Canada, comprend une vingtaine de représentants de différentes professions. Elle a comme président M. Maximilien Caron, vice-doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Montréal, comme vice-présidents le sénateur Gouin et M. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Études commerciales, comme secrétaire M. François-Albert Angers, directeur de l'*Actualité économique*, comme trésorier M. L.-Athanas Fréchette, notaire.

Le but de ce groupement est de travailler à l'établissement graduel de l'organisation corporative au Canada. Il invite tous ceux que son œuvre pourrait intéresser à lui apporter leur adhésion et leur concours. On est prié de s'adresser pour demande de renseignements et documentation (déclaration, bibliographie, etc.) au secrétariat de l'Action corporative, 1961, rue Rachel Est, Montréal.

## ACTES PONTIFICAUX

Quoi de plus important pour un catholique que de connaître la pensée du Pape sur les grands problèmes actuels, sur les événements du jour, sur les idées courantes. Pie XII le sait, et dans de nombreuses allocutions, dans des lettres et des encycliques, il donne sur les sujets les plus variés des directives nettes et précises. Les agences de presse en rapportent un bon nombre, mais en les résumant elles les déforment souvent et leur enlèvent presque toujours leur force et leur clarté. Seul le texte même des discours et des écrits du Souverain Pontife peut nous faire connaître parfaitement sa pensée et ses directives.

C'est pour cela que l'École Sociale Populaire a entrepris la publication des « Actes pontificaux », collection qui ne publie que des textes originaux et complets du Pape ou, lorsque le texte original n'est pas en français, une traduction autorisée. Trois séries de sept à huit fascicules, consacrés chacun à un même sujet, ont déjà paru: *Le problème de la paix*, *La Question sociale*, *Pour un monde nouveau*, *Les professions*, *L'Action catholique*, *De la philosophie aux finances*, etc., etc. Le deuxième fascicule de la quatrième série, actuellement en cours (janvier à décembre 1949): *Politique chrétienne*, vient de paraître. On peut recevoir tous les fascicules à mesure qu'ils paraissent en s'abonnant à la série (\$1.00). On peut aussi se procurer les numéros déjà parus. La liste complète en sera adressée sur demande.

**L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE**

# Éditions de l'École Sociale Populaire

---

## LA RESTAURATION SOCIALE d'après les encycliques

par le P. Archambault, S. J. — 106 pages, 25 sous

## DIRECTIVES SOCIALES CATHOLIQUES

par le P. Chagnon, S. J. — 214 pages, 50 sous

## POUR UN ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN

par le P. Lorenzo Gauthier, C. S. V. — 200 pages, \$1.00

## ÉLÉMENTS DE MORALE SOCIALE

par le P. Delaye, S. J. — 198 pages, 75 sous

## CODE SOCIAL

Essai d'une synthèse catholique. — 106 pages, 50 sous

## L'ENCYCLIQUE « QUADRAGESIMO ANNO » sur la restauration sociale

Texte français avec divisions et commentaires  
146 pages, 50 sous

## L'ENCYCLIQUE « DIVINI REDEMPTORIS » sur le communisme athée

Texte français avec divisions et commentaires  
123 pages, 50 sous

## PLANS D'ÉTUDE SUR LES ENCYCLIQUES

Rerum novarum et Quadragesimo anno

par le P. Richard ARÈS, S. J. — 62 pages, 25 sous

## MANUEL POUR LES CERCLES D'ÉTUDES

par R. Levassor — 218 pages, \$1.00

## LA QUESTION SOCIALE

par J. Duperray. — 295 pages, \$1.00

## SEMAINES SOCIALES DU CANADA

Comptes rendus annuels depuis 1920  
\$2.00 le volume

---

1961, RUE RACHEL EST — 25, RUE JARRY OUEST  
Montréal

